

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 7 octobre 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifige Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE: Madame Sandra Bélisle, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance extraordinaire est ouverte à 19H30.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Michel Guy, appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin et résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10250

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2018 par les vérificateurs externes à la séance extraordinaire du 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal;

D'ACCEPTER les états financiers 2018, tels que déposés par la firme Lacroix et associés;

D'AUTORISER le paiement à la firme Lacroix et associés pour la vérification comptable et le dépôt des états financiers 2018 au montant de 26 000 \$ excluant les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10251

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

CONSIDÉRANT que Transports Québec a versé une compensation de 335,922.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et est résolu par le conseil de Délégation d'informer Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10252

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC UN CITOYEN POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS POUR PERMETTRE L'ÉCOULEMENT NATUREL DES EAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un partenariat avec monsieur Alain Plouffe pour effectuer des travaux de voirie sur sa propriété afin de permettre l'écoulement naturel des eaux et ainsi éviter des possibles contaminations des puits environnants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Morin, appuyé par le conseiller, monsieur Michel Guy et résolu;

QUE ce conseil autorise les dépenses nécessaires aux travaux de voirie devant permettre un libre écoulement des eaux sur le terrain de monsieur Alain Plouffe;

QUE le citoyen monsieur Alain Plouffe défraie la moitié des coûts pour réaliser lesdits travaux qui ont été estimés par la régie interne au montant de 3 852 \$ (aucune taxes applicables).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-10-CMD10253

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, de lever la présente séance extraordinaire à 19h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale